

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE VAL DE LOIRE
Rue Paul Langevin
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 / 06 / 2022

**FEDERATION REGIONALE
DES CHASSEURS DU CENTRE VAL DE LOIRE
Rue Paul LANGEVIN
45100 ORLEANS LA SOURCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération Régionale des Chasseurs du Centre Val de Loire, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note page 6 de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de présentation de l'éco-contribution dans les comptes suite aux précisions apportées par la Fédération Nationale des Chasseurs.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment en ce qui concerne les fonds dédiés et les subventions.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fédération ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fédération.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fédération à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Orléans, le 24 janvier 2023

Le Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

SAS CASTELCOM



Susie LUCAS
Associée

Bilan Actif

		30/06/2022			30/06/2021
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
		Net			
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	5 630		5 630	
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	87 732		49 871	37 861
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
COMPTE DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (I)	93 362	55 501	37 861	58 818
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
CREANCES (3)	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	6 304		6 304	10 310
	Autres créances	639 881		639 881	344 417
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	DISPONIBILITES	625 859		625 859	449 462
	Charges constatées d'avance	3 389		3 389	1 220
	TOTAL (II)	1 275 433		1 275 433	805 409
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
ENGAGEMENTS RECUS	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	1 368 795	55 501	1 313 294	864 227
<p>(1) dont droit au bail (2) dont à moins d'un an (3) dont à plus d'un an</p>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					

Bilan Passif

30/06/2022

30/06/2021

Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	369 976	333 611
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	(20 321)	36 365
	Total des fonds propres	349 655	369 976
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
Provisions	- Apports		
	- Legs et donations		
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
	Droits des propriétaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds associatifs		
	Total des fonds associatifs	349 655	369 976
Fonds dédiés	Provisions pour risques	58 619	55 829
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	58 619	55 829
	Aux fondations abritées		
DETTE (1)	Sur subventions de fonctionnement	588 007	319 182
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectés		
	Total des fonds dédiés	588 007	319 182
	DETTES FINANCIERES		
DETTE (1)	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
DETTE (1)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 968	18 174
	Dettes fiscales et sociales	32 408	30 733
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTE (1)	Autres dettes	135 636	68 138
	Produits constatés d'avance		2 195
	Total des dettes	317 013	119 241
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	1 313 294	864 227
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(20 320,87)	36 364,81
	(1) Dont à moins d'un an	317 013	119 241
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat

1/2

		30/06/2022	30/06/2021
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations		3 000	3 000
Vente de biens et services			
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service		5 397	15 310
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation		913 891	448 298
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		57 429	206 702
Utilisations des fonds dédiés		319 184	184 449
Autres produits		19	1
Total des produits d'exploitation		1 298 920	857 760
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Achats de matières et autres approvisionnements		22 679	42 481
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		308 383	157 828
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés		5 201	7 516
Salaires et traitements		140 856	196 881
Charges sociales		68 276	98 831
Dotation aux amortissements et dépréciations		24 957	12 029
Dotation aux provisions		58 619	55 829
Reports en fonds dédiés		588 007	241 185
Autres charges		102 793	9 531
Total des charges d'exploitation		1 319 771	822 110
RESULTAT D'EXPLOITATION		(20 850)	35 650

Compte de Résultat

2/2

30/06/2022

30/06/2021

RESULTAT D'EXPLOITATION		(20 850)	35 650
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	628	830
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
CHARGES FINANCIERES	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	628	830
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	628	830
	RESULTAT FINANCIER		
	RESULTAT COURANT avant impôts	(20 223)	36 480
	Sur opérations de gestion		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels		
	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
PRODUITS VOLONTAIRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles		
	RESULTAT EXCEPTIONNEL		
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	98	115
TOTAL DES PRODUITS		1 299 548	858 590
TOTAL DES CHARGES		1 319 869	822 225
EXCEDENT ou DEFICIT		(20 321)	36 365
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat		437	3 728
TOTAL		437	3 728
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations			
Personnel bénévole		437	3 728
TOTAL		437	3 728

Faits caractéristiques

Crise sanitaire

La crise sanitaire liée au COVID 19 et la promulgation de l'Etat d'urgence sanitaire par la Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ne constituent pas des évènements conduisant l'entité à remettre en cause le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes annuels clos au 30/06/2022.

Changement de présentation

Suite aux nouvelles précisions apportées par la Fédération Nationale des chasseurs concernant la Loi Chasse de 2019 applicable depuis les comptes clos au 30 juin 2020, la présentation de l'éco-contribution a changé dans les comptes clos au 30 juin 2022.

Le traitement comptable de l'éco-contribution n'est pas le même si le projet est porté par les Fédérations Départementales des chasseurs ou par la Fédération Régionale des chasseurs.

Ces précisions entraînent les changements de présentation suivants :

Les Fédérations Départementales des chasseurs qui réalisent des travaux pour le compte de la Fédération Régionale des chasseurs dans le cadre d'un projet éco-contribution piloté par la Fédération Régionale des chasseurs sont considérées, au plan du traitement comptable, comme des prestataires extérieurs.

Ainsi un nouveau compte de charge a été créé afin d'enregistrer les achats de travaux réalisés par les Fédérations Départementales des chasseurs pour les projets éco-contribution.

Désormais, les transferts de charges éco-contribution afin de compenser les charges identifiées éco-contribution n'ont plus lieu d'être comptabilisé.

Règles et méthodes comptables

Description de l'objet social, des missions sociales et des moyens de l'entité

Objet social :

La fédération a pour objet de regrouper l'ensemble des fédérations départementales d'une même région administrative du territoire métropolitain dont l'adhésion est constatée par le paiement d'une cotisation obligatoire.

Missions sociales

Les missions de la fédération s'articulent autour de :

- Assurer la représentation des fédérations départementales des chasseurs, de même que la défense des intérêts de la chasse et des chasseurs de sa région.
- œuvrer à la mutualisation des actions des fédérations départementales des chasseurs.
- Mener, en concertation avec les fédérations départementales, des actions d'information et d'éducation au développement durable.
- Conduire et coordonner des actions en faveur de la faune sauvage et de ses habitats et des actions concourant directement à la connaissance, à la protection et à la reconquête de la biodiversité.
- Assurer toutes les fonctions que leur donnent la législation et la réglementation en vigueur dans les domaines sanitaire, forestier, agricole et de protection de la biodiversité.
- Développer tout projet en relation avec ces domaines, notamment en matière d'éducation à l'environnement.

En outre :

- Elle peut se voir confier la gestion de réserves naturelles et de tout autre territoire à caractère protégé.
- Les associations de chasse spécialisée sont associées aux travaux de la fédération régionale.

Moyens mis en œuvre et ressources

Cette équipe de 3 Salariés permet de répondre aux différentes missions de la fédération.

Les ressources comprennent :

- Le produit des cotisations
- Le produit perçu de la FNC
- Le montant des rétributions pour prestations de services, notamment celles rendues aux fédérations membres, à des organismes publics ou à d'autres associations partenaires

Règles et méthodes comptables

- Les contributions financières, dont on peut distinguer :
 - Le produit perçu de l'État ou de l'office français de la biodiversité destiné aux actions co-financées par le fonds mentionné au quatrième alinéa de l'article L421-14 du code de l'environnement,
 - Le montant des dons, legs, subventions de toute nature en plus des rétributions pour prestations de services ;
 - Le montant des indemnités et dommages-intérêts qui peuvent lui être accordés ;
 - Les produits financiers ;
 - Toutes autres ressources non interdites par les lois et les règlements.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 313 294** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **1 299 548** euros et un total **charges** de **1 319 869** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-20 321** euros.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.

Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

L'association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan Comptable Général, et le règlement ANC n°2018-06 et ANC n°2020-08 relatifs aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- * Terrain et aménagements : 50 ans
- * Constructions : 10 à 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 8 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 3 à 8 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 7 ans
- * Mobilier : 5 à 15 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Règles et méthodes comptables

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Provisions

Toute obligation actuelle d'un évènement passé de l'association à l'égard d'un tiers susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Contribution volontaires en nature

Au regard de l'application du règlement ANC 2018-06, l'Association a valorisé les contributions volontaires en nature : participation des dirigeants et administrateurs bénévoles aux différentes instances : réunions externes, bureaux, conseils d'administration. Cette participation au titre de l'exercice 2021-2022 représente 23 heures de bénévolat. Le taux honoraires retenu par l'Association est de 19,01 euros, ce qui correspond à une valorisation à hauteur de 437,26 euros.

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2022
			Augmentations	Diminutions	Réévaluations	Acquisitions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	25 014				19 384	5 630
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 014				19 384	5 630
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	15 671			3 999		19 671
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	73 590					5 528
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations grévées de droits						
FINANCIERES	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	89 261			3 999		5 528
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
	TOTAL	114 275			3 999		24 912
							93 362

Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2022
		Dotations	Diminutions	

INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Autres	25 014	(19 384)	5 630
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	25 014	(19 384)	5 630

CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre			
	sur sol d'autrui			
	instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels			
	Autres instal., agencement, aménagement divers			
	Matériel de transport	9 708	4 664	14 372
	Matériel de bureau, mobilier	20 735	20 293	5 528
	Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations grevées de droits			
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	30 443	24 957	5 528
				49 871

	TOTAL	55 457	5 573	5 528	55 501
--	-------	--------	-------	-------	--------

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers			
	Provisions pour investissement			
	Provisions pour hausse des prix			
	Provisions pour amortissements dérogatoires			
	Provisions fiscales pour prêts d'installation			
	Provisions autres			
	PROVISIONS REGLEMENTEES			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges			
	Pour garanties données aux clients			
	Pour pertes sur marchés à terme			
	Pour amendes et pénalités			
	Pour pertes de change			
	Pour pensions et obligations similaires			
	Pour impôts			
	Pour renouvellement des immobilisations			
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions			
	Pour charges sociales et fiscales sur congés à payer			
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Autres	55 829	58 619	55 829
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 829	58 619	55 829
	Sur immobilisations			
	incorporelles			
	corporéelles			
PROVISIONS POUR DEPRECATION	des titres mis en équivalence			
	titres de participation			
	autres immo. financières			
	Sur stocks et en-cours			
PROVISIONS POUR DEPRECATION	Sur comptes clients			
	Autres			
	PROVISIONS POUR DEPRECATION			
TOTAL GENERAL		55 829	58 619	55 829
				58 619
Dont dotations et reprises	- d'exploitation - financières - exceptionnelles		58 619	55 829
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

Créances et Dettes

		30/06/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients		6 304	6 304
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés		20	20
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers		639 861	639 861
Charges constatées d'avance		3 389	3 389	
TOTAL DES CREANCES		649 574	649 574	
DETTE	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		30/06/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTE	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	148 968	148 968		
	Personnel et comptes rattachés	13 115	13 115		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	18 631	18 631		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	662	662		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	135 636	135 636		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES		317 013	317 013		
DETTE	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges à payer (avec détail)

	30/06/2022	30/06/2021	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	148 968	18 174	130 794	719,6
Dettes fiscales et sociales	21 387	20 188	1 199	5,94
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes	135 636	53 138	82 498	155,2
TOTAL	305 991	91 499	214 492	234,4

Produits à recevoir (avec détail)

	30/06/2022	30/06/2021	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	6 304	10 310	(4 006)	-38,85
Autres créances	4 000	14 985	(10 985)	-73,31
TOTAL	10 304	25 296	(14 991)	-59,26

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 30/06/2021	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 30/06/2022
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles	333 611	36 365			369 976
Réserves Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat ss ctrl tiers fi. Ran ss ctrl tiers fi.	36 365	(36 365)		20 321	(20 321)
Excédent ou déficit de l'exercice					
Situation nette	369 976			20 321	349 655
Droits des propriétaires					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	369 976			20 321	349 655

Charges constatées d'avance (avec détail)

	30/06/2022	30/06/2021	Variations	%
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION	3 389	1 220	2 169	177,8
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL	3 389	1 220	2 169	177,8

Produits constatés d'avance (avec détail)

	30/06/2022	30/06/2021	Variations	%
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION	588 007	321 377	266 630	82,96
Produits constatés d'avance - FINANCIERS				
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS				
TOTAL	588 007	321 377	266 630	82,96

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	30/06/2022	30/06/2021	%	%	30/06/2022	30/06/2021	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	3 572	3 544	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
	Sous-total	3 572	3 544	100,00	100,00			
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
	Sous-total							
	TOTAL	3 572	3 544	100,00	100,00			